



COMMUNE D'ENSUES-LA-REDONNE

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

## LE CONTEXTE GENERAL

- ☞ CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE
- ☞ L'EUROPE ET LA ZONE EURO
- ☞ SITUATION DE LA FRANCE
- ☞ LOI DES FINANCES POUR 2026

## LES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

- ☞ LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE DÉPENSES
- ☞ L'ÉVOLUTION DES RECETTES
- ☞ LES RELATIONS METROPOLE / COMMUNE
- ☞ LE « VERDISSEMENT » DU BUDGET
- ☞ LE BUDGET DU CCAS
- ☞ LA PROGRAMMATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT
- ☞ L'ENDETTEMENT
- ☞ LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
- ☞ LES RESULTATS DE CLOTURE
- ☞ LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

# 1. LE CONTEXTE GENERAL

Les données sont issues de différentes notes de conjoncture et notamment de l'INSEE, La Banque Postale, La Direction des Finances Publiques, l'INFRAP et l'AMF.

## **Le contexte mondial**

Depuis 2024, malgré l'enchaînement de contextes difficiles et incertains, l'économie mondiale en ce premier trimestre 2026 semblait faire preuve d'une résilience inattendue bien que précaire, avec **une croissance** globale qui oscillait entre **2,6 % et 3,1 %**. Cette dynamique restait portée par la solidité de la consommation américaine et l'accélération de l'écosystème de l'IA, compensant l'atonie persistante de la zone euro. Toutefois, le facteur déterminant de ce début d'année — la détente des **cours du pétrole** — subit un coup d'arrêt brutal. Alors que le Brent s'échangeait autour de **61 \$/baril** début janvier sous l'effet d'une offre excédentaire massive (production record hors OPEP et ralentissement chinois), les récents événements au Moyen-Orient ont réintroduit une notion de risque significative. **Le baril** a ainsi rebondi pour dépasser les **100 \$**, menaçant le scénario de reflux rapide des prix de l'énergie. Cette instabilité est accentuée par les trajectoires disparates des grands pôles économiques : les États-Unis luttent pour un "atterrissage en douceur" malgré une dette publique record, tandis que la Chine tente de stabiliser son secteur immobilier par une transition forcée vers les hautes technologies. Parallèlement, l'Inde s'affirme comme le nouveau moteur de croissance émergent, contrastant avec une Union Européenne à la peine, pénalisée par ses coûts énergétiques et un retard d'investissement structurel. Ce regain de tension agit comme un frein sur le moteur désinflationniste qui ramenait jusqu'ici **l'inflation mondiale vers les 3,8 %**. Si le pivot des banques centrales est amorcé, il s'opère désormais avec une prudence accrue pour éviter un rebond des prix à la consommation. En somme, le scénario de « normalisation » de l'économie mondiale est aujourd'hui **directement mis à l'épreuve par l'instabilité du Proche-Orient**, laquelle, conjuguée au protectionnisme croissant, fragilise les chaînes de valeur globales et la visibilité des investisseurs.

## **L'Europe et la zone euro**

Au terme de l'année 2025, alors que l'économie mondiale affichait une **résilience notable** bien que freinée par les tensions commerciales internationales, la zone euro amorçait une convalescence plus lente mais saine, se distinguant par un retour à la stabilité des prix (autour de 2 %) plus rapide et plus marquée que la moyenne globale. L'économie de la zone euro s'engageait donc dans une phase de **reprise graduelle** en début d'année 2026, tournant la page de la stagnation des années précédentes.

Le conflit au Moyen-Orient a totalement modifié la donne, affectant la **conjoncture de la zone euro** principalement par de nombreux canaux macroéconomiques.

- Tout d'abord, le choc **énergétique** avec un impact direct sur la hausse **des prix du pétrole et du gaz**. Le conflit a entraîné une forte hausse des prix du pétrole, avec un baril dépassant **100 \$** récemment. Dans certains scénarios de tension, les prix du gaz en Europe ont bondi d'environ 50 % en deux semaines. Cela touche particulièrement l'Europe qui dépend fortement des importations avec plus de 90 % de pétrole et 80 % de gaz.

- **Ensuite, un risque de retour de l'inflation** puisque la hausse de l'énergie se transmet rapidement aux prix. L'inflation de la zone euro pourrait remonter au-dessus de la cible **de 2 % de la BCE** si les prix de l'énergie restent élevés. Des estimations indiquent qu'une hausse durable du pétrole pourrait ajouter environ 0,4 point d'inflation mondiale. Dans ces mêmes scénarios, l'inflation moyenne pourrait atteindre 2,4 % en 2026 avec un pic possible au-dessus de 3 %, ralentissant la désinflation observée depuis 2024-2025.

- **Mais également un ralentissement de la croissance**, le choc énergétique agissant comme une taxe sur l'économie avec pour conséquence une hausse des coûts de production pour les entreprises et une baisse du pouvoir d'achat des ménages. Les secteurs les plus touchés seront sans nul doute l'industrie chimique, l'agriculture, les transports et les industries énergivores. Les prévisions de croissance sont déjà modestes : autour de 1 % à 1,2 % selon certaines enquêtes. Dans un scénario d'escalade majeure (blocage du détroit d'Ormuz par exemple), certains économistes évoquent même un **risque de récession dans certaines économies européennes**.

- La situation complique **la politique monétaire** et pose un véritable dilemme à la BDC. Si l'inflation repart, la BCE pourrait maintenir ou relever les taux. Mais une politique trop restrictive risquerait d'aggraver le ralentissement économique. On parle donc d'un risque de "stagflation" (inflation élevée + faible croissance).

- **Et enfin, une volatilité financière et commerciale**, puisque le conflit ne manquera pas d'entraîner une volatilité des marchés financiers, une perturbation des échanges commerciaux et une grande incertitude pour les investissements (la réduction de la confiance des entreprises peut freiner l'investissement).

L'ampleur de l'impact dépend surtout de **la durée du conflit et de ses effets sur l'offre mondiale de pétrole et de gaz**.

## **Le contexte de la France**

Le climat politique français demeure marqué par une instabilité persistante suite à l'absence de majorité claire et aux difficultés budgétaires de fin 2025. Certaines études économiques dénoncent un « sabordage » économique, pointant un déficit public qui pourrait dérapé à 5,4 % du PIB en 2026 (contre les 5 % espérés par le gouvernement). Elles soulignent une hausse des prélèvements obligatoires et des dépenses publiques qui



pèse sur la compétitivité nationale. Cette incertitude politique, que l'on peut qualifier d'anxiogène, freine les décisions d'investissement à long terme.

### Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	+0,9%	/
Banque de France (déc. 2025)	+0,9%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2025)	+0,7%	+0,9%
OCDE (déc. 2025)	+0,8%	+1,0%
FMI (oct. 2025)	+0,7%	+0,9%
Gouvernement (PLF 2026)	+0,7%	+1,0%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)	+1,4%	+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)	+1,3%	+1,6%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%	+1,2%
FMI (oct. 2025)	+1,2%	+1,1%

### Prévisions d'inflation\*

Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,9%

A cette situation se rajoute désormais les conséquences du conflit au Moyen-Orient qui pèsera sur la **conjoncture française** et remet en question le scénario macroéconomique sur lequel le budget a été construit. En effet, la Loi de finances pour 2026 repose sur un scénario macroéconomique relativement modéré avec une **croissance du PIB à environ 1 %, une inflation à environ 1,3 % et un déficit public autour de 5 % du PIB**. Le tout, dans un objectif de réduction progressif du déficit.

Ces prévisions ont été établies **avant l'escalade du conflit au Moyen-Orient**, donc avec des hypothèses d'énergie relativement stables (notamment un prix du pétrole autour de 65 \$ le baril). Le conflit remet donc en cause certains paramètres du budget.

**Le premier paramètre est l'impact sur l'énergie.** La crise liée au détroit d'Ormuz perturbe une voie maritime stratégique par laquelle transitent environ 20 % du pétrole et du gaz mondial. Les conséquences économiques sont vastes et portent sur la hausse du prix du pétrole et la hausse du prix du gaz, occasionnant un renchérissement des coûts de transport et de la production industrielle. Cette situation met à mal l'hypothèse de faible inflation retenue pour la conjoncture française en 2026.

**Le second paramètre portera ses effets sur la croissance française.** La hausse des coûts de production et l'incertitude géopolitique peuvent freiner l'activité économique. Les estimations évoquent :

- Une diminution de points de croissance si les tensions persistent.
- Une augmentation de l'incertitude pour les entreprises et les marchés.

La croissance prévue à **1 % dans le budget 2026** pourrait donc être revue à la baisse si le conflit dure.

**Le troisième paramètre concerne les conséquences budgétaires, puisque la toute** récente conjoncture sur fond de conflit affecte directement les finances publiques. En effet, un ralentissement de la croissance implique une diminution des recettes fiscales (perte de TVA due à une baisse de la consommation, moins d'impôt sur les sociétés, moins de cotisations sociales...). Au lieu de se réduire, le déficit public pourrait ainsi se creuser encore plus avec une possible augmentation des dépenses publiques, (mesures de soutien au pouvoir d'achat, aides aux entreprises, accroissement des dépenses militaires dans un contexte géopolitique tendu).

Alors que la loi de finances 2026 prévoit une consolidation budgétaire importante pour réduire le déficit, ces différents paramètres risquent de modifier la conjoncture française et de déstabiliser la trajectoire budgétaire. Ainsi, la guerre constitue un risque macroéconomique majeur pour l'exécution du budget 2026, car elle remet en cause les hypothèses économiques sur lesquelles il a été construit.



## **Le Projet de Loi des Finances pour 2026**

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026 est un bis repetita du parcours de la loi de finance 2025. En effet, le marathon budgétaire pour 2026, après des débats particulièrement intenses, marqués par une volonté de rigueur et un arbitrage difficile entre redressement des comptes et préservation de l'investissement local, touche enfin à son terme. Dès la mi-octobre, le calendrier de la Loi de Finances pour 2026 (PLF 2026) a été bousculé par l'absence de majorité absolue, forçant le Gouvernement à un équilibre précaire. Suite à l'examen houleux à l'Assemblée et face à l'impossibilité de voter certains articles clés, le Gouvernement a eu recours, dès le mois de novembre 2025, à l'article 49.3 pour faire adopter les recettes, puis à nouveau pour une partie des dépenses dont le Sénat a profondément remanié le texte, notamment pour alléger l'effort initial demandé aux collectivités locales.

Faute de vote dans les temps, comme l'an dernier, la Loi spéciale a été adoptée. Dans l'intervalle, le marathon sous haute tension continu avec l'échec de la Commission Mixte Paritaire (CMP) suivi d'une nouvelle lecture. Le texte a fait la navette jusqu'au vote final fin janvier.

Enfin, la loi a été définitivement adoptée après le rejet des dernières motions de censure. Elle a été examinée par le Conseil constitutionnel et promulguée le 2 février dernier.

L'esprit de ce budget 2026 est dicté par une :

- **Réduction du déficit public (objectif 4,7 % du PIB)**, ce que tout un chacun (du ménage, aux retraités en passant par les entreprises et les collectivités locales) fait depuis quinze ans, via des nouvelles taxes, des prélèvements forcés, des restrictions et autres privations de recettes, sans que pour autant aucun redressement des comptes publics ne soit constaté, au contraire, ils n'ont cessé de se dégrader et le budget de

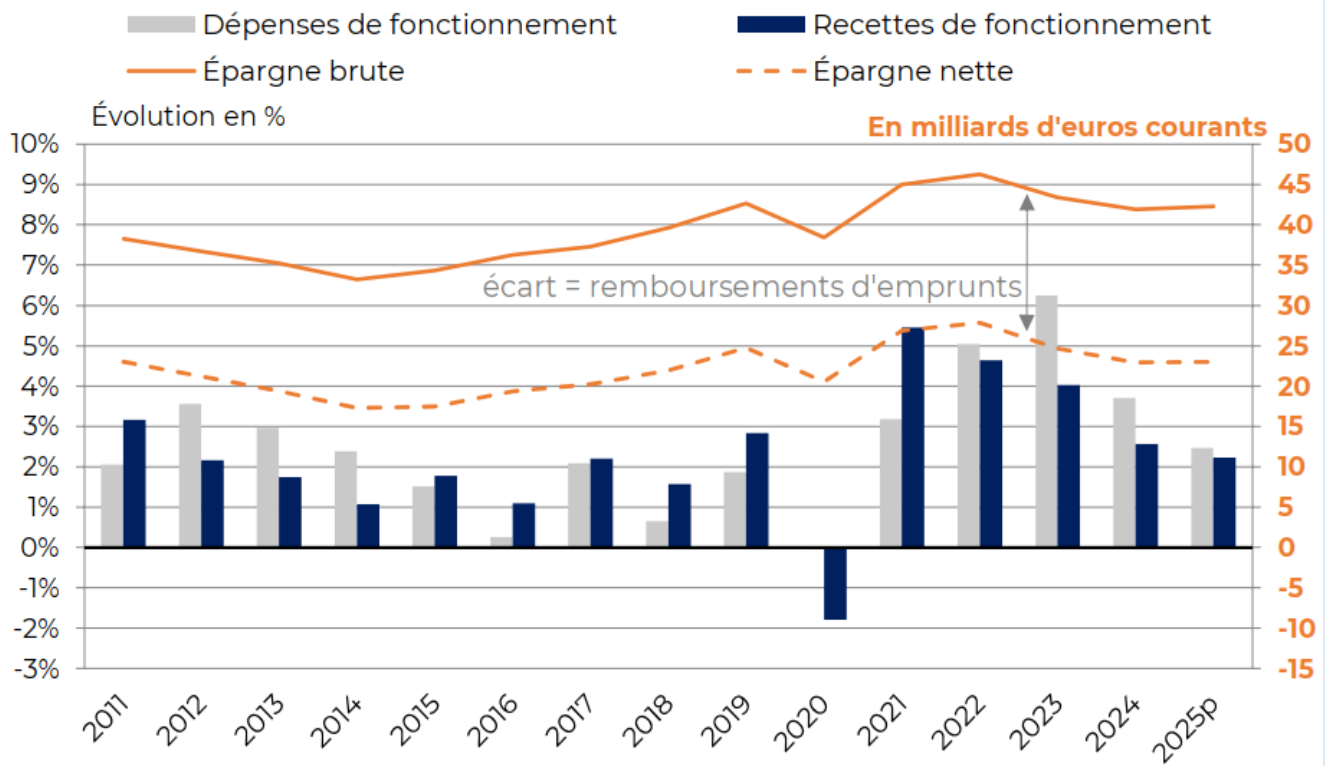
l'Etat prévoit lui-même pour 2026, un déficit supplémentaire de 12 Mds d'euros par rapport au déficit déjà colossal de l'an dernier.

- **Maîtrise des dépenses** : Un effort global de plus de 40 milliards d'euros d'économies, dont une grande partie repose sur le gel des crédits de certains ministères.
- **Justice fiscale ciblée** : Prolongation de la contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus et sur les bénéfices des grandes entreprises (chiffre d'affaires > 1,5 Md€).
- **Souveraineté et Sécurité** : La Défense est la grande gagnante avec une hausse de +6,5 Md€, conformément à la Loi de programmation militaire.
- **Transition Écologique** : Maintien d'un soutien à la décarbonation, bien que certaines aides aux entreprises aient été "rabortées".



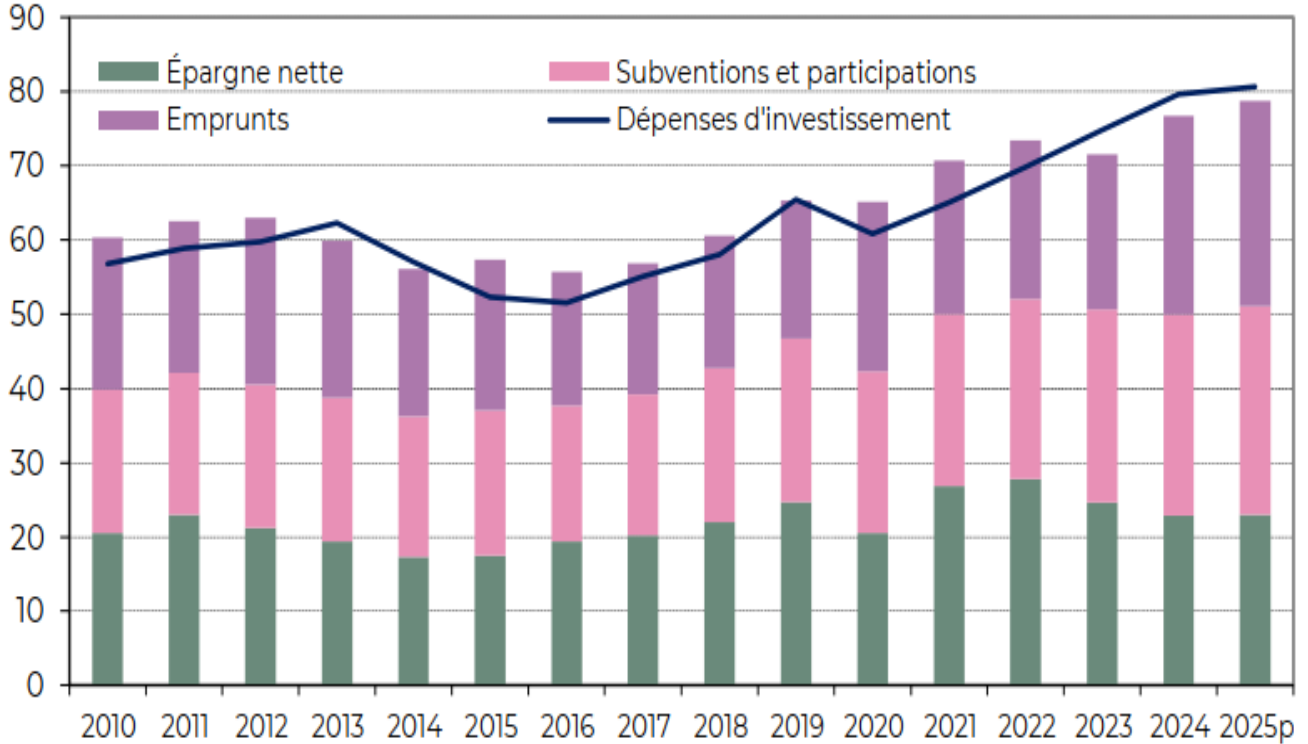
## Les mesures définitives relatives aux collectivités locales

### Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales



## Financement des investissements locaux\*

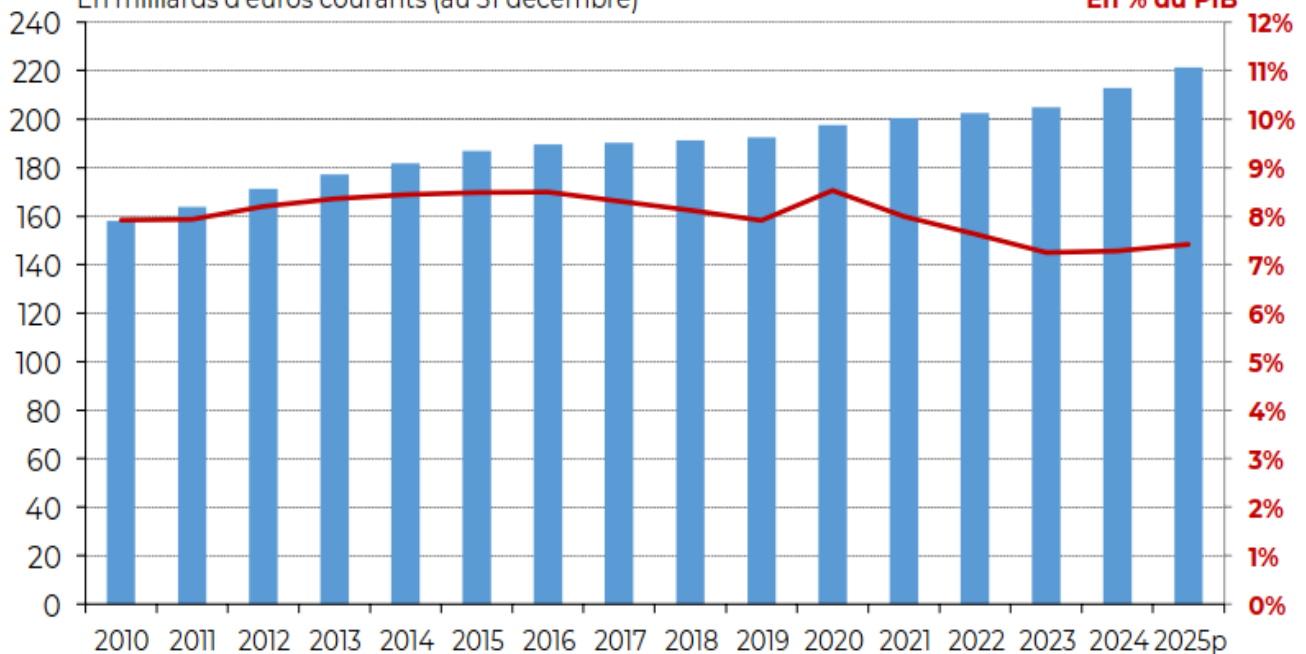
En milliards d'euros courants



## Encours de dette des collectivités locales

En milliards d'euros courants (au 31 décembre)

En % du PIB





L'Association des Maires de France dénonce un budget sans cohérence, ni visibilité, pour les collectivités locales qui sont une nouvelle fois ponctionnées.

<p><b>La revalorisation des valeurs locatives cadastrales</b></p>	<p>Limitée au niveau prévisionnel de l'inflation estimé à 0.8 % (IPCH de nov. n-1 à nov. n-2).</p>
<p><b>La Hausse des cotisations patronales CNRACL</b></p>	<p>L'augmentation de 3 points par an, pendant quatre ans, reste d'actualité. Aussi, pour 2026 nous sommes à + 9 % en cumulé. Par rapport à leurs cotisations de 2023, ce sont plus de 2,5 Mds€ qui sont mis à la charge des collectivités, alors même que la CNRACL continue de contribuer à la compensation du déséquilibre d'autres caisses.</p>
<p><b>Dotation globale de fonctionnement (DGF)</b></p>	<p>L'enveloppe totale de DGF est gelée à son niveau 2025. La non-indexation de la DGF sur l'inflation, comme proposée initialement, devrait provoquer une baisse de la dotation dans plus de la moitié des communes.</p> <p>En parallèle, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Cependant, l'enveloppe totale de la DGF étant gelée, les hausses de la DSU et de la DSR seront intégralement financées à l'intérieur de la dotation globale de fonctionnement.</p>
<p><b>Soutien à l'investissement local</b></p>	<p>La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) ne fusionneront pas dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT), comme l'avait imaginé l'exécutif à l'origine. La diminution de 200 millions d'euros de la DSIL prévue au PLF initial semble maintenue.</p> <p>Sur le front de la transition écologique, le Fonds vert paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse certes moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025.</p>
<p><b>Mesures d'économies</b></p>	<p>☞ La multiplication des mesures par lesquelles l'État revient sur les engagements qu'il a pris antérieurement : c'est par exemple le cas de la disparition totale et définitive de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle des communes.</p> <p>☞ Baisse des budgets de l'AFITF, de l'ANAH, de l'OFB, des agences de l'eau, de l'agence national du sport...</p>
<p><b>Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales</b></p>	<p>Cette contribution est surtout portée par le renouvellement du Dilico à hauteur de 740 millions d'euros. Ce dispositif d'épargne forcée doit ainsi cibler un certain nombre de collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et des départements de 140 millions d'euros. Les communes ont, elles, finalement obtenu d'en être entièrement exonérées.</p>

<p><b>des collectivités locales</b></p> <p><b>(DILICO 2)</b></p>	<p>Comme en 2025, la somme ainsi prélevée devra être reversée à hauteur de 90 % aux collectivités contributrices, par tiers, pendant trois ans. Les 10 % restants alimenteront des fonds de péréquation horizontaux.</p> <p>Notons l'incohérence de ce dispositif par le cas de la Métropole d'AIX-MARSEILLE, qui devra verser près de 22 millions d'euros à l'Etat, alors même que celui-ci déploie un plan d'aide de plusieurs milliards d'euros en faveur de l'aire Marseillaise... Cette ponction sur les intercommunalités, en charge du développement économique, aura bien sûr des conséquences sur les communes qui les composent.</p>
<p><b>Fiscalité</b></p>	<p>Poursuite du lissage de la modification du calcul des indicateurs financiers qui n'intervient, depuis 2023, que de façon progressive, via la création de fractions de correction. Ces fractions ont bien été appliquées pour le calcul de l'effort fiscal et du potentiel fiscal et financier des communes et ensembles intercommunaux. Cependant, elles ont été modifiées pour l'effort fiscal des communes : les fractions de correction ont été prises en compte à hauteur de 100 % en 2023, de 90 % en 2024, de 80 % en 2025, elles devraient l'être à hauteur 40 % en 2026, 20 % en 2027 et une prise en compte intégrale en 2028.</p> <p>La LFI 2026 prévoit la fusion de la taxe sur les logements vacants en zone tendue et la taxe d'habitation sur les logements vacants en zone non tendue, afin de simplifier la fiscalité applicable aux logements vacants. Ce dispositif prévoit que les communes puissent augmenter cette taxe jusqu'à deux fois plus que le taux d'imposition actuel, le but étant de faire revenir sur le marché locatif des logements inutilisés depuis plusieurs années.</p> <p>Les montants de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes (IFP) sont révisés chaque année proportionnellement à la variation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties constatée au niveau national. Ainsi, les montants au titre de 2026 correspondent à ceux appliqués au titre de 2025 multipliés par le coefficient de variation entre 2024 et 2025. L'arrêté n'ayant pas encore été publié, ce dernier sera communiqué ultérieurement...</p> <p><b>Application d'un coefficient de minoration de 19.3% sur la compensation versée aux EPCI et aux communes</b> en lien avec la réforme de 2021 consistant en la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels en matière de CFE et TFB (impact réel estimé LBP : - 573 M €) pour les collectivités concernées.</p>

## 2. Les grandes orientations de la commune pour 2026

### L'EDITO

*Mesdames, Messieurs Les Elus*

*La confiance que les ENSUENNENNES et ENSUENNENS m'ont renouvelée en ce dimanche 15 mars 2026 m'honore profondément. Elle m'oblige surtout à poursuivre, avec la même exigence et la même proximité, le travail engagé au service de notre commune depuis de nombreuses années.*

*Être maire d'ENSUES LA REDONNE, c'est avant tout être à l'écoute, rester disponible et agir concrètement pour améliorer le quotidien de chacun.*

*Le rapport d'orientation budgétaire qui vous est présenté aujourd'hui s'inscrit dans cette démarche : une gestion sérieuse, transparente et responsable des finances communales, au service d'un projet clair pour notre territoire.*

*Dans un contexte international perturbé par les conflits, un climat politique français marqué par une instabilité persistante suite à l'absence de majorité claire, le contexte économique est incertain pour les collectivités locales.*

*Malgré ce, nous continuerons à faire preuve de maîtrise afin de préserver les équilibres financiers de la commune tout en maintenant notre capacité d'investissement et sans augmenter le taux communal de la TAXE FONCIERE.*

*Cette solidité financière n'est pas une fin en soi : elle est le levier qui nous permet d'agir pour l'avenir comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour.*

*Notre bilan est sans appel, de nombreuses réalisations ont été menées à leur terme en 2025, d'autres comme les 3 bâtiments sont en phase finale, nous avons tenus nos engagements et même au-delà avec le jardin partagé et le jardin pédagogique.*

*Parmi nos priorités figurent :*

*- la transition écologique, que nous souhaitons mener de manière pragmatique et progressive avec l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments publics, le développement des mobilités douces, la préservation de notre environnement naturel.*

*Autant d'actions qui visent à préparer l'avenir tout en maîtrisant nos dépenses.*

*- le développement et la vitalité de notre cœur de village constituent également un axe majeur de notre action, l'aménagement est déjà bien engagé avec tous nos partenaires.*

*Nous continuerons à soutenir le commerce de proximité, à améliorer la qualité de nos espaces publics et à favoriser les lieux de rencontre et de convivialité. Parce que le cœur de village est le reflet de notre identité, nous voulons le rendre toujours plus vivant et attractif.*

*- nos associations, sportives, culturelles, sociales ou citoyennes, qui sont les véritables forces vives de la commune. Elles contribuent chaque jour à l'animation, à la solidarité et au lien social qui font la richesse de notre village.*

*La commune continuera de les accompagner avec constance, dans un esprit de partenariat et de reconnaissance de leur engagement.*

*Ce rapport d'orientation budgétaire n'est pas seulement un document financier, il traduit cette ligne de conduite de gestion prudente, des investissements utiles et une vision partagée pour l'avenir.*

*Ensemble, poursuivons ce chemin avec confiance et exigence.*

---




## Les orientations budgétaires

---



Le budget communal devra tenir compte, à partir de 2026 de la mise en service de trois nouveaux bâtiments. A cette évolution structurelle, se rajoute pour la commune, l'incertitude des ressources dont elle dispose pour équilibrer son budget. En effet, le contexte économique national de plus en plus chaotique depuis 2024, complexifie les orientations et l'exercice budgétaire des collectivités.


Pour 2026, la maîtrise de nos dépenses réelles de fonctionnement s'appuie sur quelques postes en baisse, malgré la prochaine mise en service de trois nouveaux bâtiments neufs et la stabilisation de nos charges de personnel :

### **Quelques économies sur les fluides :**

-  La baisse des tarifs de l'électricité grâce aux tarifs des accises de l'électricité (baisse moyenne de 16 % à périmètre constant).
-  Un maintien de nos consommations de gaz, malgré l'augmentation des tarifs, grâce aux travaux de rénovation énergétique que nous entreprenons annuellement ces dernières années.
-  La poursuite de la baisse du coût de notre téléphonie grâce à, en plus des mesures entreprises l'an dernier, l'installation très prochaine de la fibre noire (économie de tous les contrats d'abonnement internet et de certaines lignes fixes).

### **Le maintien de l'enveloppe 2025 en matière de charges de personnel malgré :**

-  La hausse programmée des charges patronales et notamment de la CNRACL,
-  La participation toujours plus active aux régimes de prévoyance et de santé des agents.

 **Les flux financiers avec la Métropole** sont stables depuis 2024 en ce qui concerne les allocations de compensation (AC) sur les transferts de compétence. Les montants sont fixés jusqu'à la clause de revoyure programmée à l'issue des cinq premières années. Les AC versées par la Métropole en faveur de la commune s'élèvent à 143 815 € et sont

inscrites en recettes de fonctionnement. Les AC versées par la commune en faveur de la Métropole au titre de l'éclairage public s'élèvent à 82 570 € et sont inscrites en dépenses d'investissement.

A signaler toutefois quelques inconnues pour 2026. Il s'agit des versements au titre du fond de péréquation horizontal (FPIC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC). En effet, depuis 2024, la commune bénéficiait d'un versement non négligeable au titre de cette dernière dotation. Au vu de l'incidence de la LFI 2026, notamment du DILICO sur les intercommunalités, la commune ne sait pas, à ce jour si elle sera toujours bénéficiaire des autres dotations versées par la Métropole (FPIC et DSC).

D'autres interactions sont à signaler comme, les taxes foncières sur les installations portuaires, les transports scolaires et le reversement des produits sur l'ancien cimetière intercommunal devenu communal en 2023.

### EVOLUTION DES PRINCIPAUX FLUX FINANCIERS COMMUNE - METROPOLE

MONTANT	2023	2024	2025	2026
Attributions de compensation Métropolitaines (produits)	125 141 €	143 815 €	143 815 €	143 815 €
Dotation de Solidarité communautaire (produits)	54 867 €	95 741 €	139 230 €	Montant non connu à ce jour
Attribution du Fond de péréquation des recettes intercommunales et communales (produits)	95 731 €	72 155 €	49 103 €	Montant non connu à ce jour
Contribution au Fond de péréquation des recettes intercommunales et communales (charges)	22 725 €	27 148 €	36 450 €	Montant non connu à ce jour
Attributions de compensation Communales (charges)	82 571 €	82 571 €	82 571 €	82 571 €

↳ En plus des incertitudes évoquées ci-dessus, la commune est confrontée à d'autres inconnues. Elles concernent les recettes provenant des dotations et compensations attendues de l'État et faisant partie de l'enveloppe normée (variables d'ajustement). Les différentes mesures de 2021 et 2022 ont profondément réformé le mode de calcul des critères financiers qui servent de base de calcul des dotations. Depuis lors, force est de constater que ces mesures sont défavorables à la commune puisque le montant de ses contributions ne cesse d'augmenter et le montant des encaissements ne cesse de diminuer.

↳ Depuis 2024, la commune bénéficie **de recettes fiscales supplémentaires** avec la création de trois sites économiques implantés dans le Parc des Aiguilles. Après un abattement de 40 % opéré sur les recettes fiscales de 2024 et 2025, la commune va enfin pouvoir bénéficier à 100 % de ces retombées fiscales, ou presque... Entre temps, la Loi des Finances 2026 a sévi une nouvelle fois. Alors que depuis 2021, les bâtiments industriels bénéficient d'un abattement de 50% sur la taxe foncière, entièrement compensée par l'Etat, il semblerait que cette année, la compensation soit minorée de

19.3 %, ramenant ainsi le taux de compensation à seulement 50.7 %. L'impact sur les recettes de la commune sera important.

↳ **Quant à l'investissement**, considérant que l'enveloppe de DETR reste à son niveau 2025, que l'enveloppe de DSIL a diminué de 200 millions d'euros par rapport à l'an dernier et que le montant des autorisations d'engagement pour le Fonds Vert accuse une baisse supérieure à 313 millions d'euros par rapport à 2025, le financement des projets d'investissement de la commune, comme de toutes les collectivités locales, relève du parcours du combattant.

---

## Notre « budget vert »

---

Pour rappel, depuis 2024, les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de mettre en œuvre le « budget vert » qui constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement.

Afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique et de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques, une nouvelle annexe a été ajoutée au compte administratif des collectivités.

Pour l'année 2025 et conformément au décret du 16 juillet 2024, l'analyse porte sur :

- ↳ Les dépenses réellement exécutées,
- ↳ La totalité des dépenses réelles d'investissement (hors dette),
- ↳ A l'AXE 1 – « Atténuation du changement climatique », se rajoute cette année, l'AXE 6 – « Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ».
- ↳ Quatre critères de classification à recenser dans la maquette budgétaire : FAVORABLE, DEFAVORABLE, NEUTRE / MIXTE, NON COTÉ.

**Pour ce qui concerne le budget de la commune**, l'analyse des dépenses de l'année 2025 :

- ↳ Porte sur 229 mandats de dépenses,
- ↳ Répartis sur les 22 articles comptables utilisés par la commune,
- ↳ Et représentant une valeur globale 2 520 273 €.

A compter de 2026, en plus de l'analyse de toutes les dépenses réelles d'investissement sur les axes 1 et 6, les collectivités devront flécher les comptes de produits d'investissement.

## L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent globalement de 4 % par rapport à 2025 :

👉 **Concernant les charges courantes** (chapitre 011 et 65), elles évoluent globalement de 7 %, malgré quelques pistes d'économies comme les coûts de l'énergie et de l'eau/assainissement qui sont en baisse par rapport à l'an dernier et les coûts de la téléphonie.

En parallèle, les coûts d'entretien des bâtiments et un certain nombre de contrats de prestations de services, notamment la restauration collective, affichent une augmentation. Les prévisions tiennent compte des révisions de prix appliquées sur tous les contrats, de la réforme du statut de l'Elu et, fait tout à fait exceptionnel et compensé par une recette équivalente, l'acquittement pour le compte de la Métropole des taxes foncières sur les installations portuaires relevant de sa compétence.

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution budgétaire du chapitre des charges courantes se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2025	PREVISION 2026	Évolution 2025 / 2026
<b>011 – Charges à caractère général</b>	2 681 310 €	2 820 000 €	+ 5 %
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	538 258 €	639 000 €	+ 18 %

👉 **Concernant les charges de personnel** (chapitre 012), elles restent égales à l'enveloppe budgétaire de 2025.

Compte tenu de cet élément, les prévisions en matière d'évolution budgétaire du chapitre des charges de personnel se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2025	PREVISION 2026	Évolution 2025 / 2026
<b>012 – Charges de personnel</b>	4 711 565 €	4 732 000 €	+ 0.4 %

👉 **Concernant les atténuations de produits** (chapitre 014), elles augmentent de façon conséquente pour tenir compte :

- de la part de plus en plus importante acquittée par la commune au titre de la contribution au FPIC
- du prélèvement et de la majoration de plus en plus sévère au titre de la carence en logements sociaux.

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution budgétaire des atténuations de produits se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2025	PREVISION 2026	Évolution 2025 / 2026
014 – Atténuation de produits	306 700 €	380 000 €	+ 24 %

☞ **Concernant les charges financières** (chapitre 66). Il n'est toujours pas prévu de recourir à l'emprunt (et ce depuis 2013), ce qui induit une baisse des charges d'intérêt de la dette.

Compte tenu de cet élément, les prévisions en matière d'évolution budgétaire des charges d'emprunt se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2025	PREVISION 2026	Évolution 2025 / 2026
66 - Charges financières	70 000 €	65 000 €	- 8 %

☞ **Les opérations spécifiques** se composent essentiellement d'enveloppes pour l'annulation de recettes antérieures et les dotations aux provisions pour dépréciation des comptes de redevables.

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution budgétaire des charges spécifiques se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2025	PREVISION 2026	Évolution 2025 / 2026
67/68 – Charges spécifiques	21 000 €	24 000 €	+ 14 %

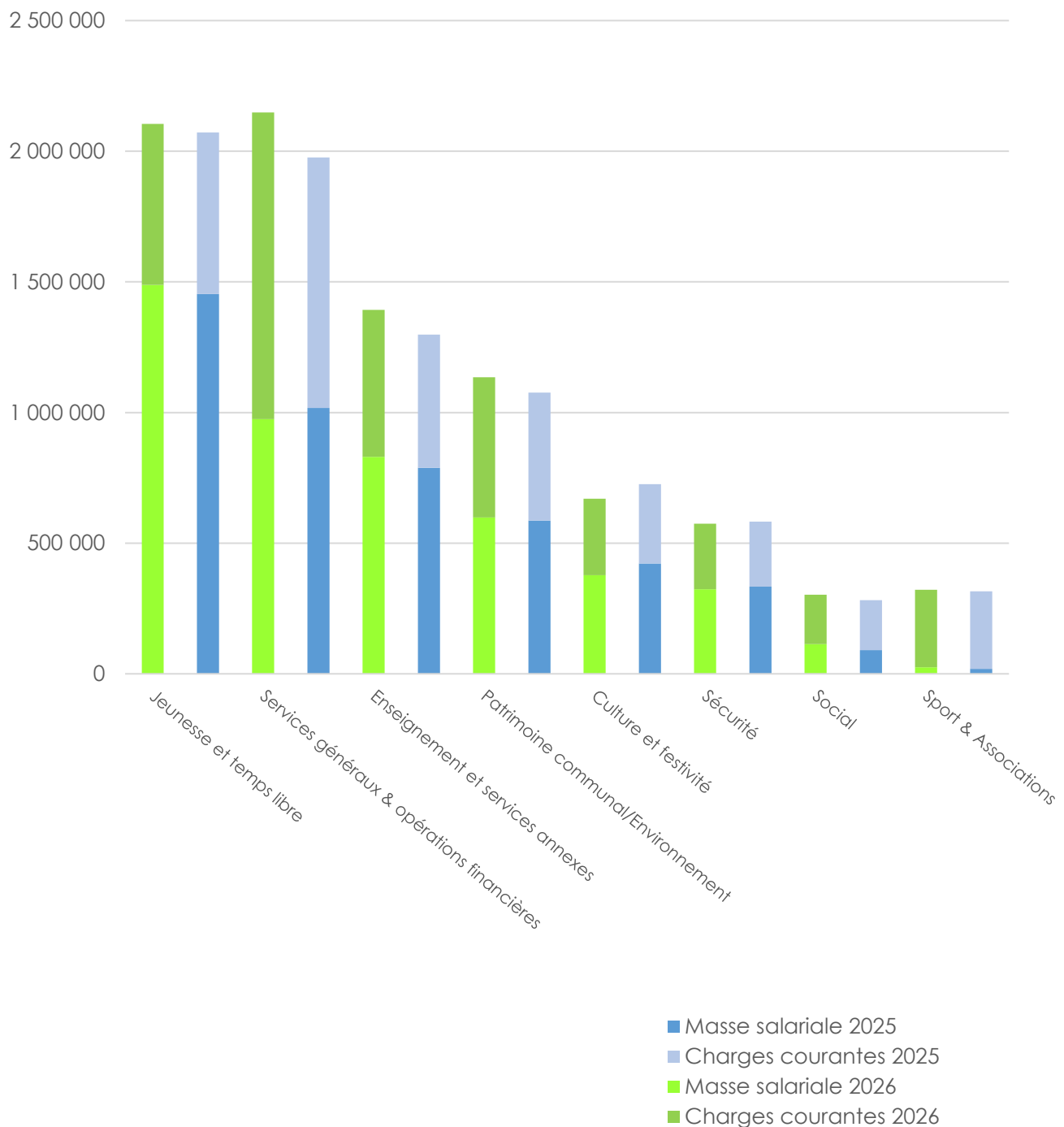
**Les dépenses réelles prévisionnelles pour 2026 s'élèveraient donc à 8 665 000 €, soit une augmentation de 4 % par rapport au budget 2025.**



## Évolution de nos dépenses de fonctionnement portées aux comptes administratifs

ANNEES	2022	2023	2024	2025 Prévisionnel
MONTANT des CA en €	6 827 654	7 426 020	7 759 382	7 584 018


## Projection de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement 2025 -2026



## L'ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT


Cette année encore, compte tenu du retard pris pour le vote de la Loi de finances pour 2026, nous avons travaillé sur des hypothèses prudentes en ce qui concerne toutes les dotations de l'État et autres mécanismes de péréquation normalement fixés par ce texte.

En outre, la réforme du mode de calcul des indicateurs financiers et fiscaux (Lois des finances 2021 et 2022), comme nous avons pu le constater depuis, à un impact non négligeable sur les dotations et le fond de péréquation alloués à la commune. Pour l'année 2026, suite à un amendement adopté par le Sénat, cet impact sera ramené à 60 % au lieu des 40 % prévus initialement (pour rappel les effets de cette réforme sont lissés jusqu'en 2028). Concernant l'évolution des recettes, voici les orientations principales :

 **Les atténuations de charges**, par principe de prudence, une estimation basse est portée au budget pour l'indemnisation des arrêts de travail et autres remboursements relatifs aux charges de personnel. Elle est basée sur les arrêts connus à ce jour.

Compte tenu de cet élément, les prévisions en matière d'évolution budgétaire des atténuations de charges se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2025	PREVISION 2026	Évolution 2025 / 2026
<b>013 – Atténuation de charges</b>	19 765 €	25 375 €	<b>+ 28 %</b>

 **Les produits des services**, par décision du conseil municipal de décembre 2025, certains tarifs publics ont été revalorisés de 2 %. Les tarifs, dans d'autres domaines que la commune souhaite promouvoir, ont été maintenus au même niveau. A noter, une très légère augmentation de recettes relatives aux cimetières, aux droits de place et aux festivités. Augmentation également, des produits issus de la restauration (cantine, portage des repas).

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution budgétaire du chapitre des produits des services, du domaine et ventes diverses se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2025	PREVISION 2026	Évolution 2025 / 2026
<b>70 – Produits des services et du domaine et ventes diverses</b>	770 995 €	812 745 €	<b>+ 5 %</b>

👉 **La fiscalité** tient compte de la revalorisation très faible des bases fiscales fixée à + 0.8 % (vs 1.7 % en 2025). Malgré tout, **décision a été prise, cette fois encore, de ne pas augmenter les taux** de la fiscalité communale et de les maintenir à leur niveau historique de 2008.

Depuis 2024, la commune bénéficie des retombées fiscales des nouvelles constructions au Parc des Aiguilles. 2026 aurait dû être l'année d'une perception à taux plein du produit de l'imposition sur le foncier bâti. Or, la loi des finances pour 2026 en a décidé autrement (voir commentaire ci-dessous).

Les allocations de compensation attribuées par la Métropole s'élèvent à 143 815 €. Quant aux dotations relevant du FPIC et de la solidarité communautaire, c'est la grande inconnue. Aussi, le FPIC pour l'année 2026 a été minoré de l'évolution moyenne constatée depuis 2022 et la dotation de solidarité communautaire fait l'objet d'une prévision tout à fait aléatoire, faute d'éléments.

La réversion sur une fraction de Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité, est portée au budget à un montant équivalent à celui perçu en 2025, en application du principe de prudence.

Compte tenu des aléas du secteur de l'immobilier, les prévisions budgétaires en matière de droits de mutation et de publicité foncière resteront proches du réalisé 2025.

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution budgétaire des chapitres sur la fiscalité se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2025	PREVISION 2026	Évolution 2025 / 2026
<b>73 – Impôts et taxes (y compris le chapitre 731)</b>	6 410 630	6 487 000	<b>+ 1.2 %</b>

👉 **Les dotations et participations**, en raison du gel annoncé de l'enveloppe de DGF et du retard pris dans la promulgation de la loi des finances pour 2026 et faute d'éléments définitifs concernant les différentes composantes de cette dotation, il est prévu d'inscrire un montant bien inférieur à celui perçu en 2025. Faute d'éléments également concernant la « Dotation Biodiversité et Aménités Rurales », les montants perçus en 2024 et 2025 sont reconduits pour 2026. Quant aux compensations foncières versées par l'État lors de la réforme du panier fiscal des collectivités, nous savons maintenant qu'un rabotage de 19.3 % sera appliqué sur la compensation des exonérations de foncier bâti des locaux industriels du Parc des Aiguilles. L'estimation du manque à gagner pour la commune est d'environ 190 000 €.

Il est prévu de maintenir à leur niveau 2025, les allocations de service versées par la CAF pour tout ce qui concerne le périscolaire. Quant aux allocations de la crèche, compte tenu des montants encaissés en 2024 et 2025, les prévisions sont revues à la

baisse. Si globalement, les dotations 2026 apparaissent supérieures à 2025 malgré les annonces baissières, c'est que la dotation de compensation des pertes de foncier bâti sur les zones industrielles ne figurant pas dans l'état d'imposition de 2025, elle n'était pas portée au budget.

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution budgétaire des dotations, subventions et autres participations se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2025	PREVISION 2026	Évolution 2025 / 2026
<b>74 – Dotation, subventions et participations</b>	1 034 270	1 195 000	<b>+ 16 %</b>

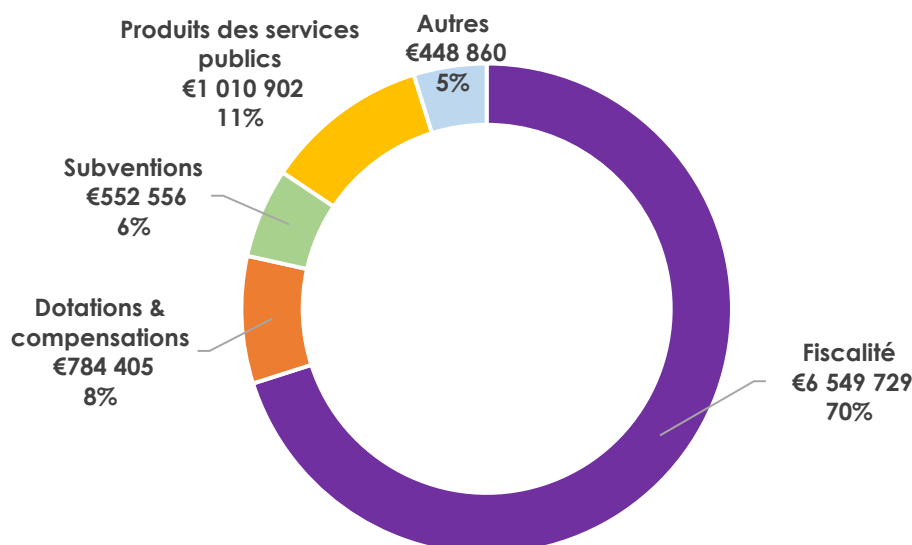
👉 **Divers produits de gestion courante.** Cette catégorie de recettes est en augmentation. Outre les produits issus de la location du Cadran et des loyers perçus au titre des locaux professionnels des Coullins et autres locations historiques (TDF, la Poste...), nous percevons depuis l'an dernier :

- De faibles recettes issues des panneaux photovoltaïques (environ 5 000 €).
- Le remboursement par la métropole des taxes foncières sur les installations portuaires qui relèvent de sa compétence.

Compte tenu de ces éléments, les prévisions en matière d'évolution budgétaire des autres produits et des produits exceptionnels se traduisent ainsi :

CHAPITRE	BUDGET 2025	PREVISION 2026	Évolution 2025 / 2026
<b>75 – Produits de gestion courante</b>	237 875	349 695	<b>+ 47 %</b>

### Répartition des recettes provisoires 2025



---

## LE BUDGET DU CCAS

---

Un budget spécifique permet de distinguer physiquement et comptablement le CCAS de la municipalité et de rendre lisible budgétairement son action, tout en la recentrant sur son cœur de métier. Ainsi, à chaque exercice comptable, une subvention d'équilibre est versée au budget du CCAS afin de lui permettre de financer ses actions, tant en termes de moyens humains que d'aides sociales, de secours d'urgence et de frais de structure.

Le montant de la subvention d'équilibre à verser au CCAS au titre de 2026 est estimé à 100 660€, soit une augmentation de 1.25 %.

A partir de l'année 2026, les interventions de l'action sociale au titre de la programmation pour les séniors sont prises en charge directement par le budget CCAS et non plus par le budget communal.

---

## UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS MAJORITAIREMENT A DEFINIR



---

L'année 2026 est une année particulière puisqu'il s'agit d'une année de renouvellement de mandature. Aussi, outre les restes à réaliser, aucun nouveau projet d'envergure n'est inscrit dans le projet de budget primitif. Seules, les opérations récurrentes et les opérations en cours de consultation ou de réalisation de travaux sont maintenues en section d'investissement. Les nouvelles programmations issues du résultat des urnes seront inscrites par voies de décisions modificatives au cours de l'exercice budgétaire.

Pour autant, comme chaque année, la programmation budgétaire de l'investissement pour 2026 porte sur trois axes et concerne principalement la fin de cycle 2020-2026 :

### **Les opérations récurrentes pour une enveloppe globale d'environ 447 000 € :**

Cette programmation annuelle permet de répondre aux besoins des services en matière d'équipements et de rénovations des installations pour améliorer et développer toujours plus le service public :

-  Comme chaque année, en vertu d'une convention signée avec le Conseil Départemental qui finance à hauteur de 70 % **l'embellissement des façades**, la commune prévoit d'inscrire au budget la valeur de deux rénovations de façade de particuliers,
-  **La sécurité publique**, qui donne lieu à une importante programmation lissée sur 3 ans et financée par le Conseil Départemental à hauteur de 30 % à 80 % suivant la nature des investissements,

- ☞ **Les travaux de réhabilitation et de rénovation du patrimoine communal.** Nous autofinançons entièrement ces petits travaux,
- ☞ Les **acquisitions de matériels & mobiliers, l'infogérance informatique**, que nous autofinançons généralement entièrement. Toutefois cette année, pour répondre aux besoins du service, une enveloppe toute particulière concernant l'équipement du complexe Marcel Sibillat et éligibles aux aides du Département est envisagée pour le budget 2026,
- ☞ La programmation de plusieurs **travaux dits de « Proximité »** réalisés en partenariat avec le Conseil Départemental à hauteur de 70 %.

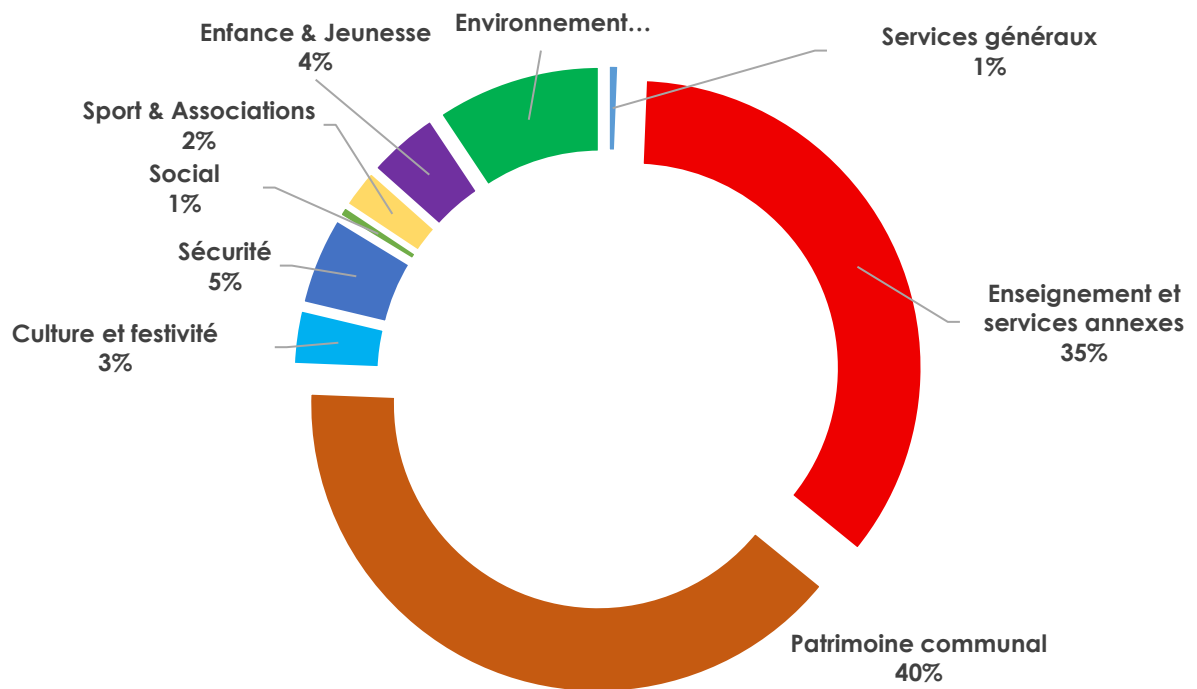
#### ☞ **L'achèvement des opérations en cours pour un montant d'environ 1 000 000 €.** Pour les plus significatives, il s'agira de solder principalement des « travaux de Proximité » plus ou moins anciens, mais aussi :

- ☞ La rénovation des installations sportives (City stade, foyer et dojo du gymnase) et notamment la rénovation énergétique de divers bâtiments (écoles, crèche, complexe sportif...)
- ☞ L'achèvement de la construction du bâtiment à vocation sociale et des bâtiments destinés à recevoir le Comité Feux et le Centre Technique Municipal. A noter, l'inscription d'une enveloppe budgétaire pour l'équipement mobilier.

#### ☞ **La poursuite des opérations en cours de consultation ou de démarrage pour un montant d'environ 2 000 000 € :**

- ☞ Programme de redynamisation et d'aménagement du cœur de village avec des acquisitions foncières, des aides à la pierre, la construction de parkings, de jardins...
- ☞ Programmes de désartificialisation des sols et de la désimperméabilisation des cours des écoles.
- ☞ Programme d'aménagement du sentier du Littoral (phase 3),
- ☞ Programmation au titre des « travaux de Proximités 2026 », dans l'attente du renouvellement de la mandature. Une petite programmation de deux projets répondant à la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments destinés à l'enfance (école élémentaire, centre de loisirs Croc'vacances).
- ☞ L'enfouissement des réseaux en centre village et avenue du Vallon de Graffiane.

## Répartition des propositions nouvelles d'investissements



## BAISSE DU NIVEAU D'ENDETTEMENT

Le budget 2026, comme les budgets précédents, ne prévoit pas de recours à l'emprunt. La dette de la commune se compose d'anciens emprunts contractés entre 2003 et 2013 et la courbe d'endettement correspond à une extinction naturelle programmée de la dette.

Le ratio d'endettement de la commune est toujours aussi performant puisqu'il est presque trois fois moins élevé que la moyenne nationale de la strate : (*source DGCL, données 2024*). Quant à l'encours de notre dette, il s'élève à :

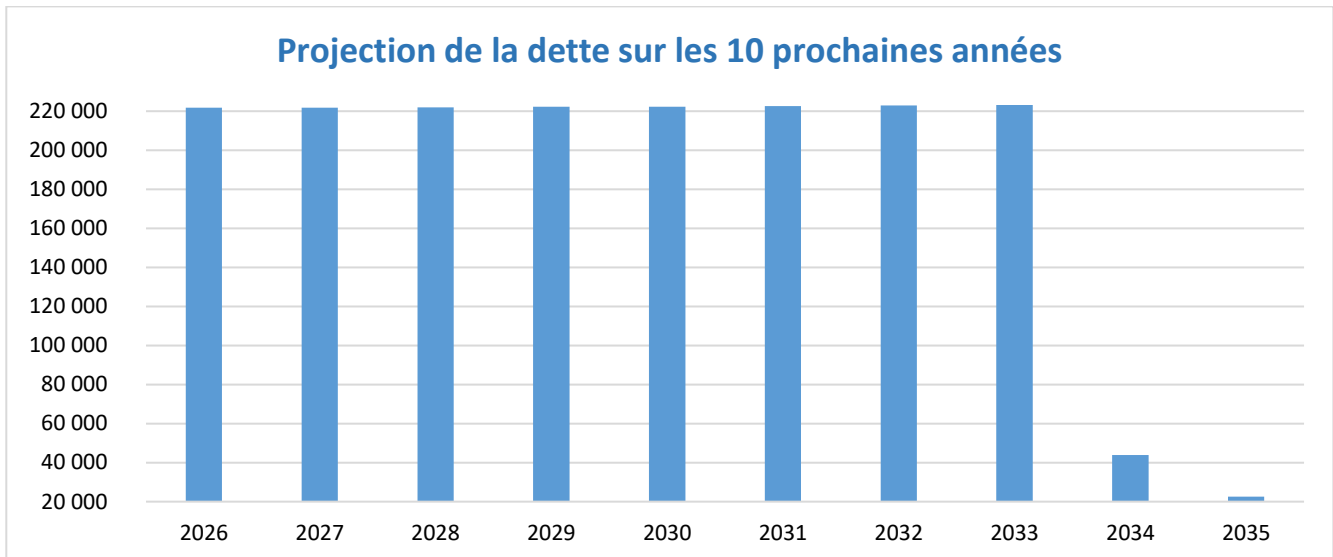
**Ensuès-La-Redonne = 295 €/hab.**      Moyenne de la strate = 755 €/hab.

Au 31 décembre 2025, le ratio de notre capacité de désendettement est égal à un an. Considérant généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans, **notre ratio est une nouvelle fois excellent.**

↳ L'encours de la dette en capital au 31 décembre 2025 s'élève à 1 569 845 € et se compose de seulement 6 emprunts. Le ratio de l'annuité de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement s'élève à 2,4 %. En prévisionnel, le ratio 2026 resterait inférieur à 3%.

↳ Tous nos emprunts ont une structure saine avec uniquement des prêts à taux fixe simple (Typologie réglementaire : A1).

Les échéances d'emprunts pour 2026 s'élèveront à 221 306 € dont 159 395 € d'annuité en capital. Ainsi la commune n'ayant nul besoin de recourir à de nouveaux emprunts cette année, **son besoin en financement se traduit en fait par une capacité d'autofinancement.**



## CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Notre épargne brute se maintient à un niveau proche des années précédentes. Son calcul correspond à la différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement (retranché des opérations de cessions et de certaines opérations spécifiques).

**Notre taux d'épargne brute**, performe puisqu'à la clôture 2025, il s'élèverait à 19%. Ce taux correspond à la part des recettes réelles de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette (le seuil d'alerte se situe entre 7 et 8%).

	2023	2024	2025	Projection 2026
<b>EPARGNE BRUTE</b>	1 068 933 €	1 068 993 €	1 735 299 €	Le niveau d'épargne espéré pour 2026 est de minimum 10% des charges réelles
<b>TAUX d'épargne brute</b>	13%	13%	19%	
<b>Dette en capital</b>	144 648 €	147 304 €	153 250 €	
<b>EPARGNE NETTE</b>	866 077 €	958 896 €	1 582 079 €	

Notre objectif pour 2026 est de maintenir un niveau d'épargne suffisant pour assurer notre totale autonomie en évitant le recours à l'emprunt.

Cette année encore, nous clôturons notre exercice avec des résultats très satisfaisants, comme le démontrent nos excellents ratios 2025. Nous parvenons également à conserver le niveau de marge de manœuvre auquel nous sommes habitués.

L'exercice de la prévision budgétaire se révèle aussi périlleux que l'an dernier. Pour la deuxième année consécutive, les collectivités doivent composer avec une adoption des textes de Loi des Finances très tardive et avec des recettes sans cesse en baisse et pour partie inconnues au moment de l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire.



## 3. Résultats provisoires 2025

### 3.1. Présentation des résultats provisoires dans l'attente du compte financier unique

<b>RÉSULTATS au 31/12/2025</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 894 458.37 €</b>
Recettes	9 368 379.74
Dépenses	7 931 140.80
Résultat de l'exercice	1 437 238.94
Excédent reporté	3 457 219.43
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>- 1 847 602.28 €</b>
Recettes (dont solde d'exécution 2024)	3 882 406.77
Dépenses	2 682 329.05
<b>Solde des opérations d'investissement</b>	<b>1 200 077.72</b>
Restes à réaliser en dépenses	4 822 520
Restes à réaliser en recettes	1 774 840
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 3 047 680</b>

### 3.2. Proposition d'affectation des résultats provisoires

La section d'investissement consolidée du solde des restes à réaliser faisant ressortir un solde déficitaire, il est proposé de répartir le résultat provisoire de fonctionnement dégagé en 2025 de la manière suivante :

Affectation à la section d'investissement	=	<b>1 847 605.00 €</b>
Excédent de fonctionnement reporté	=	<b>3 046 853.37 €</b>

**4 – Plan Pluriannuel d'Investissement 2025-2030 Avec Restes à réaliser**

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RAR 2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>	<b>2 578 340</b>	<b>302 490</b>	<b>683 360</b>	<b>477 700</b>	<b>395 190</b>	<b>359 800</b>	<b>359 800</b>
OP 537 - Subventions façade	136 400	12 400	24 800	24 800	24 800	24 800	24 800
OP 669 - Patrimoine communal	548 065	134 665	93 400	80 000	80 000	80 000	80 000
OP 677 - Informatique	215 365	115 365	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
OP 678 - Mobiliers, matériels	264 835	7 900	56 935	50 000	50 000	50 000	50 000
OP 689 - Vidéo protection et sécurité publique	488 655	32 160	165 715	95 390	95 390	50 000	50 000
OP 735 - Classes numériques	40 000	-	-	5 000	5 000	15 000	15 000
Chap. 204 - Subventions d'équipement versées à la Métropole	165 020	-	82 510	82 510	<i>Clause de revoyure Métropole</i>		
Chap. 204 - Subventions d'équipement versées à l'EPF Aide à la pierre	720 000	-	240 000	120 000	120 000	120 000	120 000
<b>OPERATIONS EN COURS</b>	<b>11 235 133</b>	<b>4 213 420</b>	<b>1 926 355</b>	<b>1 803 655</b>	<b>1 357 235</b>	<b>967 235</b>	<b>967 235</b>
Chap. 204 - Subventions d'équipement versées	669 514	60 000	60 000	137 379	137 379	137 379	137 379
OP 427 - Acquisitions foncières	2 984 145	654 145	330 000	500 000	500 000	500 000	500 000
OP 696 - Matériel scénique	103 000	-	103 000	-	-	-	-
OP 713 - Aquisition de véhicules	200 000	-	-	50 000	50 000	50 000	50 000
OP 722 - Rénovation énergétique des bâtiments	981 700	117 835	503 865	90 000	90 000	90 000	90 000
OP 748 - Rénovation de l'hôtel de ville	9 390	9 390	-	-	-	-	-
OP 754 - Création d'un jardin partagé	6 775	6 775	-	-	-	-	-
OP 756 - Redynamisation du centre village	1 228 944	239 450	230 070	189 856	189 856	189 856	189 856
OP 757 - Création d'un centre technique municipal et locaux CCFF	2 168 485	2 100 485	68 000	-	-	-	-
OP 758 - Création de locaux à vocation sociale	743 295	741 295	2 000	-	-	-	-
OP 759 - Création d'un parking ancien CTM	130 000	-	130 000	-	-	-	-
OP 761 -Création d'équipements sportifs - City stade	705 795	172 795	53 000	240 000	240 000	-	-
OP 776 - Aménagement du Sentier du Littoral	324 860	27 360	148 750	148 750	-	-	-
OP 784 Désimpermeabilisation	979 230	83 890	297 670	447 670	150 000	-	-
<b>TRAVAUX DE PROXIMITE</b>	<b>2 465 960</b>	<b>306 610</b>	<b>623 350</b>	<b>384 000</b>	<b>384 000</b>	<b>384 000</b>	<b>384 000</b>
Travaux de proximité antérieurs à 2024	97 740	97 740	-	-	-	-	-
OPE 774 - Mise en sécurité de l'élémentaire	24 065	24 065	-	-	-	-	-
OP 777- Rénovation de la crèche	105 925	76 475	29 450	-	-	-	-
OP 780 - PROXI 2026 - Rénovation élémentaire / réfectoire	98 140	-	98 140	-	-	-	-
OP 781 - Espaces verts & aires de jeux	108 330	108 330	-	-	-	-	-
OP 782 - Aménagement maison du gardien locaux de stockage	111 050	-	111 050	-	-	-	-
OP 783 - Aménagement de voiries communales	110 710	-	110 710	-	-	-	-
OP 785 - PROXI 2026 - Réhabilitation de l' ALSH	70 000	-	70 000	-	-	-	-
Travaux de proximité programmation 2026 -2032	1 740 000	-	204 000	384 000	384 000	384 000	384 000
<b>OPERATIONS STRUCTURANTES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Mandature 2026-2032	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16 279 433</b>	<b>4 822 520</b>	<b>3 233 065</b>	<b>2 665 355</b>	<b>2 136 425</b>	<b>1 711 035</b>	<b>1 711 035</b>

RECETTES	TOTAL	RAR 2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>	<b>283 694</b>	<b>65 160</b>	<b>101 375</b>	<b>41 220</b>	<b>41 220</b>	<b>17 360</b>	<b>17 360</b>
OP 537 - Subventions façade	95 480	8 680	17 360	17 360	17 360	17 360	17 360
OP 669 - Patrimoine communal	21 860	21 860					
OP 678 - Mobiliers, matériels	13 715	13 715					
OP 689 - Vidéo protection et sécurité publique	131 734		84 015	23 860	23 860		
OP 735 - Classes numériques	20 905	20 905	-	-	-	-	-
<b>OPERATIONS EN COURS</b>	<b>3 651 571</b>	<b>1 326 511</b>	<b>450 203</b>	<b>662 466</b>	<b>454 131</b>	<b>379 131</b>	<b>379 131</b>
OP 427 - Acquisitions foncières	1 104 000		24 000	270 000	270 000	270 000	270 000
OP 696 - Matériel scénique	25 435		25 435				
OP 713 - Aquisition de véhicules	66 667			16 667	16 667	16 667	16 667
OP 722 - Rénovation énergétique des bâtiments	504 298	72 365	251 933	45 000	45 000	45 000	45 000
OP 754 - Création d'un jardin partagé	52 501	52 501					
OP 756 - Redynamisation du centre village	189 856			47 464	47 464	47 464	47 464
OP 757 - Création d'un centre technique municipal et locaux CCF	724 395	724 395					
OP 758 - Création de locaux à vocation sociale	362 195	362 195					
OP 761 -Création d'équipements sportifs - City stade	163 155	103 655		59 500			
OP 784 Désimpermeabilisation	447 670		148 835	223 835	75 000	-	-
OP 776 - Aménagement du Sentier du Littoral	-	-					
4582 - Pose d'un escalier au Port de la Redonne	11 400	11 400					
<b>TRAVAUX DE PROXIMITE</b>	<b>1 491 325</b>	<b>383 170</b>	<b>212 155</b>	<b>224 000</b>	<b>224 000</b>	<b>224 000</b>	<b>224 000</b>
Travaux de proximité antérieurs à 2024	25 000	25 000					
OP 774 - Sécurisation de l'école élémentaire	59 500	59 500					
OP 777 - Rénovation de la crèche	82 740	82 740					
OP 779 - Mise en sécurité de l'ALSH	77 625	41 840	35 785				
OP 780 - PROXI 2026 - Rénovation élémentaire & réfectoire	57 370		57 370				
OP 781 - Espaces verts & aires de jeux	56 330	56 330					
OP 782 - Aménagement maison du gardien locaux de stockage	59 050	59 050					
OP 783 - Aménagement de voiries communales	58 710	58 710					
Travaux de proximité 2026-2030	1 015 000	-	119 000	224 000	224 000	224 000	224 000
<b>OPERATIONS STRUCTURANTES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Mandature 2026-2032	-						
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>	<b>5 426 590</b>	<b>1 774 841</b>	<b>763 733</b>	<b>927 685</b>	<b>719 350</b>	<b>620 491</b>	<b>620 491</b>
<b>Autofinancement d'équilibre nécessaire (dont affect. des résultats, FCTVA...)</b>	<b>10 852 843</b>	<b>3 047 679</b>	<b>2 469 333</b>	<b>1 737 669</b>	<b>1 417 074</b>	<b>1 090 544</b>	<b>1 090 544</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>16 279 433</b>	<b>4 822 520</b>	<b>3 233 065</b>	<b>2 665 355</b>	<b>2 136 425</b>	<b>1 711 035</b>	<b>1 711 035</b>

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03/04/2026



ID : 013-211300330-20260403-2026\_06\_CM-DE